Vol. XIX. Saint-Boniface, Manitoba, 4 Juin 1890 No. 34.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS.

POESIE

LES "POURQUOI?" D'UNE JEUNE FILLE

Que cela me rende rêveuse,
Voilà ce que je sais très bien,
Mais heureuse ou bien malheureuse...
En vérité, je n'en sais rien!
Je chante, je ris, je suis folle,
Et je cours comme un oiseau vole,
Puis, tout à coup, je ne sais quoi
M'oppresse, qui n'est pas sans charmes
Et je me mets à fondre en larmes...
Pourquoi?

C'est hier qu'à la dérobé,
Ainsi toute seule et tout bas,
Ma première larme est tombée...
Et cela ne s'arrête pas!
Tout le long du jour, je soupire
A me faire éclater de rire,
Et toute la nuit en émoi,
Je fais et je refais un rêve
Qui jamais, hélàs! ne s'achève...
Pourquoi?

Parfois j'ai des torpeurs étranges;
Je reste là, les yeux au ciel,
A regarder passer les anges,
Ce qui n'est pas bien naturel;
Je suis vaguement inquiète,
Il me vient des mots de poète:
Espoir! amour! extase! foi!
Et je me répète à moi-même
Pendant des heures: "Je vous aime!"...
Pourquoi?

Ah! que je voudrais être belle!
Avoir vingt ans comme ma sœur!
On lui dit: "Vous," "Mademoiselle,"
Des choses pleine de douceur,
D'une voix qui m'est inconnue...
Mais moi, la dernière venue,
On me dit: "Petite" ou bien "Toi."
On m'embrasse sans prendre garde
Et personne ne me regarde...
Pourquoi?

Encore, si j'étais malade!...
Etre malade est si joli!
On prend un petit air maussade;
On va de sa chaise à son lit;
Dans une longue robe blanche,
On se tient comme un lis qui penche;
On est pâle!... tandis que moi
Je me porte bien, je suis rose...
Oh! quelle insupportable chose!
Pourquoi?

Mais se peut-il qu'on s'évertue
A pleurer ainsi dans les coins?
On dit que le chagrin nous tue:
S'il me faisait maigrir, au moins!
Et, tenez! cela recommence!
Si ce n'est pas de la démence!
Mais, enfin, qu'est-ce que j'ai? quoi?
Oh! quel service il va me rendre
Le premier qui saura m'apprendre
Pourquoi?

EDOUARD PAILLERON.

LA BANQUE DU CIEL

Quelle belle, quelle vaste et magnifique Association que l'Œuvre de la Propagation de la Foi! Cette œuvre répandue partout où il y a des catholiques, et où n'y en a-t-il pas?

Amis lecteurs des Annales, avez-vous remarqué au commencement des dernières Annales, la liste des Diocèses de tout l'Univers catholique, qui fournissent leur centin de chaque semaine et qui récitent le Pater et l'Ave, et l'Invocation: St. François-Xavier P. P. N. (300 j d'ind.) Vous est-il jamais venu à la pensée de composer cette minime offrande avec les sommes considérables qui sont distribuées à chacun des 700 Diocèses qui contiennent des centaines de millions de chrétiens?

Ah! il n'y a que les œuvres de Dieu qui s'étendent ainsi! Tout l'Univers catholique a appris avec joie que depuis sa fondation tous les Souverains Pontifs ont béni et encouragé; et de nos jours, il l'ont enrichi de faveurs et d'indulgences qui en font uue des œuvres capitales, appelée à juste titre: "La banque du Ciel!"

Et, l'aimable Pie IX a dit au monde catholique, pour l'encourager, ces paroles consolantes; "En prêtant aux Missionnaires un Concours efficace, vous vous appropriez une grande partie de leur mérite." N'est-ce pas assez pour nous décider à profiter de ces faveurs pour augmenter notre mérite dans le Ciel? O vous qui ne songez qu'à ramasser une fortune pour la vie terrestre, que ne thésaurisez-vous pour la vie qui ne finit jamais? Quand vous n'avez pas le nécessaire, vous trouvez cela bien malcommode; que sera-ce donc quand vous partirez pour l'éternité? Que de regrets, alors de n'avoir pas su profiter de cette manne qui pouvait vous enrichir si facilement pour le Ciel! Il sera terrible de nous trouver les mains vides de bonnes œuvres quand nous paraîtrons devant ce Dieu si juste. Nous lui dirons alors: Pitié, Seigneur, Pitié; je vais commencer à recueillir pour l'éternité, peut-être sera-t-il un peu tard. O mes amis! méritons tandis que nous avons le temps, à la mort, le temps est fini.

Soyez persuadés, bons associés que dans ces 700 diocèses qui ont fourni 6,541,918.56 francs ou $130,839.71 sera une belle offrande au bon Dieu qui bénira ceux qui la leur ont offerte.

Vous me permettrez, bien chers lecteurs de vous faire visiter la Musée de la Propagation de la Foi à Lyon en France. Ce Musée a été ouvert à la fête du Triduum célébré par l'ordre de Léon XIII en l'honneur des Saints-Martyrs Chanel et Berboyre dans ces jours de fête du 2, 3 et 4 mai 1890.

Dès la première année de l'œuvre, les missionnaires voulurent témoigner leur reconnaissance envers leurs bienfaiteurs en envoyant soit des reliques, insignes, souvenirs des ouvriers apostoliques morts pour Dieu et la Sainte Eglise, soit des objets précieux, spécimens de l'art tout primitif des pays évangélisés. Ces trésors, reçus avec gratitude et respect, avaient été jusqu'à ce jour amoncelés dans les armoires insuffisantes, les bureaux de l'œuvre, trop étroits, n'avaient pas permis de les étaler au grand jour, et quelques privilégiés seuls avaient pu les vénérer et les admirer.

Aujourd'hui, ces richesses à peu près ignorées ont été mises en pleine lumière et sont disposées dans un ordre parfait. Aux anciens objets que possédait déjà le musée, les missionnaires, les congrégations religieuses, prévenant nos désirs, en ont ajouté d'autres de la plus haute importance de sorte que le visiteur peut pas à pas, et comme au jour le jour, suivre la marche de l'apostolat à travers des pays autrefois mystérieux et inhospitaliers. Un catalogue, dont la lecture présente à elle seule un attrait des plus attachant, guide sûrement à travers toutes ces richesses. Ce catalogue, comme le musée lui-même, se divise en deux parties: l'une consacrée aux reliques des martyrs; l'autre aux collections des pays lointains. Voici en quels termes s'exprime sur la première partie, un de MM. les membres du conseil, directeur, d'une revue religieuse des plus appréciées. "L'armoire d'honneur qui contient les reliques est, avant tout, proposée à la vénération des visiteurs. Des vêtements tachés de sang, des instruments de tortures d'un grand nombre de martyrs qui sont morts pour la Foi en Chine, au Tong King, en Océanie, en Afrique, la hachette qui a donné la mort au Bienheureux P. Chanel, le tapis plein de sang sur lequel fut coupé en morceaux le vénérable P. Cornay, élève de l'un des petits séminaires lyonnais, un manuscrit de Saint-François-Xavier, des actes originaux d'accusation et de condamnation des vénérables serviteurs de Dieu; voilà une véritable chapelle en présence de laquelle on se recueille avec une profonde émotion.

La seconde partie qui, aujourd'hui, renferme plus de mille objets, offre le plus grand intérêt, non plus seulement à la piété, mais à la légitime avidité de tous ceux qui ont quelques notions des sciences naturelles, géographiques et ethnologiques, peintures curieuses exécutées dans ces contrées lointaines, armes offensives et défensives, en usage chez les naturels des deux mondes, idoles, instruments de supplice, étoffes, bronzes, tout forme un ensemble pittoresque au milieu duquel on peut passer comme en revue, l'univers entier. — DES MISSIONS CATHOLIQUES.

LES MANGEURS MONSTRES

Les foies chauds, c'est, je crois, sous cette dénomination que sont désignés les *mangeurs monstres.* Ceux-là sont malades. Plaignons-les et rangeons-les dans la galerie des phénomènes.

Ces audacieux estomacs me font souvenir qu'un jour où la question des appétits extraordinaires fut traitée, nous demandâmes au docteur Trousseau quel était le plus long feu que pouvait faire un mangeur phénoménal.

—En mâchant lentement et, surtout, en buvant à très petits coups, le plus goinfre ne dépassera pas dix heures, nous répondit-il.

Il ne m'a jamais été donné de contrôler le dire de Trousseau en restant dix heures à contempler un monsieur jouant, sans repos, de la fourchette; mais, à défaut d'un prix à décerner à pareil votrace, j'ai souvenance de mangeurs auxquels on pouvait accorder quelques accessits.

Tel était, à mon avis, l'excentrique client de l'ex-maison Philippe qui, tous les jeudis, venait s'enfermer dans un cabinet, et, en cinq heures, se faisait servir et mangeait l'un après l'autre les quarante ou quarante-cinq potages énoncés sur la carte de l'établissement. Après quoi, il demandait une meringue glacée au citron et partait sans même avoir bu une goutte d'eau.

Au café Véry vint longtemps un autre original. La veille du 15 de chaque mois, il prévenait par écrit de sa séance du lendemain. A l'heure dite, il arrivait et, à la file, on lui servait soixante petits pots de crême à la vanille, mais sans la moindre cuillère. Il humait la crême à la façon d'un œuf à la coque.

C'était un vieillard frais et rose qui passait pour avoir promené dans Paris la tête de la princesse de Lamballe au bout d'une pique.

Autre maniaque.—Alors que le café Hardy n'avait pas encore fait place à la Maison-d'Or, on me montra, en plein travail, un singulier personnage. Il absorbait successivement trente-deux noix de côtelettes qu'il séparait l'une de l'autre par un énorme cornichon.

C'était d'un bel appétit, j'en conviens; mais ce qui fait surtout survivre ce mangeur en ma mémoire, c'est l'exercice auquel il se livrait tout en dévorant.

Dès sa première bouchée, il faisait placer près de lui une haute pile de soucoupes, et, une à une, il se les plaçait sur la nuque, où elle était retenue par une haute cravate. Il changeait ses soucoupes à mesure qu'elles s'échauffaient, et prétendait prévenir ainsi, par ce froid contact, une congestion cérébrale dont il se disait menacé.

Disons que ce moyen lui réussit, car au lieu de mourir d'une congestion, il fut écrasé par un omnibus.

Un de ceux qui ont eu les droits les plus brillants au titre de *mangeurs monstres* fut Lemardelay, le propriétaire du fameux Rocher de Cancale.

Un jaloux se présenta pour lui proposer la lutte à la fourchette.

—Avant tout, je dois vous prévenir que je puis pas vous donner plus de vingt-quatre heures de mon temps, lui déclara Lemardelay.

Bien que déjà fort démonté par cet avis, l'adversaire affecta de tenir bon.

—Si nous convenions du menu tout de suite? proposa-t-il.

—A quoi bon? il y aura ce qu'il y aura.... suivant la halle du matin. Nous commencerons toujours par douze douzaines d'huîtres, vingt-quatre côtelettes, trois chapons....

—Chacun? fit le provocateur.

—Naturellement.... et nous aviserons au reste suivant la halle du matin, je le répète, dit simplement Lemardelay, qui croyait avoir affaire à un jouteur sérieux.

L'autre s'en alla et ne revint pas.

En tête de la cohorte des foies chauds doit se ranger un client que Brébant possédait avant la guerre

C'était un rude mangeur... mais un mangeur honteux. Rougissant de son appétit, il avait trouvé un moyen assez plaisant de le satisfaire. Tous les quinze jours, il arrivait et demandait à parler à Brébant.

—Mon cher Brébant, j'ai pour demain huit convives, MM........ (il citait les noms). Vous les connaissez, n'est-ce pas? Tous gastronomes. Donc quarante francs par tête, sans le vin. Composez-moi un petit menu. On servira à six heures, *heure militaire.* Ils sont prévenus, on n'attendra pas.

Le lendemain, il arrivait avant l'heure, examinait le couvert, écrivait et plaçait les noms sur les serviettes, disposait les hors-d'œuvre suivant le goût de ses convives, puis tirait sa montre:

—Ah! six heures. Personne!

—Vous avancez peut-être? répliquait Brébant.

—Nom, je vais comme la Bourse. J'ai dit "heure militaire." Ils sont prévenus. Je veux leur donner une leçon. Donc, servez!

Brébant plaidait pour les retardataires.

—Allons, j'accorde les cinq minutes de grâce.

Il allait vingt fois à la fenêtre

guetter ses convives et, le délai expiré, disait d'un ton sec :

—Qu'on serve ! ces messieurs me rattraperont.

Il commençait alors tout seul ce repas de neuf couverts et le dévorait en quatre heures, tout en parlant à haute voix pour être entendu par le garçon qui servait le cabinet :

Pourquoi ces polissons-là me manquent-ils de paroles ? Au fait, pour A... je l'excuse maintenant, je me souviens que c'est le jour de sa belle-mère. Oni, mais B... ? Tiens ! ne m'a-t-on pas dit qu'il est souffrant ? quant à C..., je parierais qu'il aura rencontré quelque donzelle en venant ici. Il sera toujours jeune, l'animal !

Et il trouvait une excuse pour chaque absent. Puis tout à coup il frappait du poing sur la table et s'écriait furieux ;

—On écrit un petit mot pour prévenir !

Au moment du café, il demandait Brébant, et avec un sourire moqueur :

—Hein ! si je vous avais écouté, j'attendrais encore ces messieurs. Nous verrons la prochaine fois s'ils seront plus exacts.

Et la fois suivante et les autres fois, comme il était toujours seul, il terminait régulièrement par cette sortie furibonde :

—J'aurai le dernier ! Je veux voir jusqu'où ils pousseront l'impolitesse !

EUGÈNE CHAVETTE.



Mercredi, 4 Juin 1890.

NOTRE FETE NATIONALE

C'est mardi, le 24 courant, que toute la population d'origine française de Manitoba, célèbrera la fête nationale des Canadiens, la Saint-Jean-Baptiste.

Cette année, plus que toutes celles qui l'ont précédée en cette province, nous devrons tous nous unir pour prendre part à la démonstration du jour.

L'association Saint Jean-Baptiste a déjà adressé des invitations aux sociétés sœurs et à plusieurs dignitaires.

A Winnipeg, nos compatriotes se sont réunis hier soir pour former une société nationale, il serait à désirer que l'exemple donné fût suivi par tous nos compatriotes dans chacun des centres français de cette province. Il existe déjà des sociétés à Saint-Norbert, Saint Pierre, Lorette et Saint-Jean-Baptiste. Pourquoi n'y en aurait-il pas aussi à Sainte-Anne, LaBroquerie, Sainte-Agathe, Saint-Malo, Saint-Pie, Saint-Joseph, Saint-Charles, Saint-François-Xavier, Saint-Eustache, Saint-Laurent, Saint-Léon, Saint Alphonse, Lac-des-Chênes, enfin partout où nos compatriotes sont assez nombreux pour former une telle société ?

Nous sommes heureux d'apprendre que nos amis, les Métis français, qui forment partie de la société Saint-Joseph, ont décidé de prendre part à la fête du 24. Cette détermination de leur part leur fait honneur et prouve une fois de plus l'union qui existe parmi nous.

Le jour de la fête, il y aura auss un congrès où seront discutées des questions d'un intérêt national.

Par une heureuse coincidence, la fête de cette année tombe avec le quarantième anniversaire de la préconisation de notre vénérable Archevêque à l'épiscopat. En effet, c'est le 24 juin 1850, que N. S. Père le Pape Pie IX proclama le Père Alexandre Antonin Taché, Oblat de Marie Immaculée, évêque d'Arath *in partibus.*

Encore une fois, que personne ne manque à la fête. La société s'est adressée aux diverses compagnies de chemin de fer pour demander des prix de passage à réduction.

Nous donnerons le programme détaillé dans notre prochaine feuille.

LA DEPUTATION ET LA QUESTION DES ECOLES

Nous avons déjà annoncé à nos lecteurs qu'une requête avait été présentée aux autorités fédérales pour protester contre les lois injustes, arbitraires et inconstitutionnelles adoptées durant la dernière session de notre législature provinciale et réclamer la protection à laquelle nous donne droit la constitution.

Nous sommes heureux de commencer aujourd'hui la publication de cet important document. Ce sera une des mémorables pages de l'histoire des événements malheureux qui se déroulent en ce moment dans notre province.

Nos lecteurs remarqueront parmi les noms des députés qui ont signé cette requête, ceux de MM. O'Malley et Wood. Ces deux honorables députés, quoique protestants de religion, n'ont pas hésité à se joindre à nos compatriotes et co-religionnaires en cette circonstance.

LE MANITOBA ET SUD-EST

Hier après-midi a eu lieu, à Winnipeg, l'assemblée annuelle des actionnaires de la compagnie du chemin de fer *Manitoba & Sud-Est.*

A cette assemblée, les messieurs dont les noms suivent ont été élus directeurs pour l'année courante : MM. Alexander Logan, Roger Marion, M.P.P., James O'Connor, Robert Bullock, W. R. Sinclair, Edmond Trudel et W. Hickson.

Les nouveaux directeurs se réunissent cet après-midi pour élire les officiers et régler d'autres affaires importantes.

Il est probable que les arpentages commenceront sous peu et seront poussés de suite jusqu'au Lac des Bois.

ELECTIONS GENERALES D'ONTARIO

La nomination des candidats à eu lieu jeudi dernier et la votation se fera demain.

L'on rapporte que le premier ministre, l'hon. M. Mowat, et le chef de l'opposition, M. Meredith, ont été élus par acclamation, ainsi que M. Eventurel, dans le comté de Prescott.

MORT DE MGR D'HERBOMEZ

ÉVÊQUE DE MELITOPOLIS ET VICAIRE APOSTOLIQUE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Par une dépêche spéciale de New, Westminster, Colombie-Britannique, nous apprenons la mort de Sa Grandeur Mgr Louis-Joseph d'Herbomez, dont la santé laissait beaucoup à désirer depuis plusieurs mois.

Monseigneur Louis-Joseph d'Herbomez, O M.I., Evêque de Mélitopolis et vicaire apostolique de la Colombie-Britannique.

Il naquit le 17 janvier 1822 à Brillon France, et fut ordonné prêtre le 14 octobre 1849, puis devint missionnaire dans le territoire de l'Orégon, Etats-Unis en 1859. Préconisé le 22 décembre 1863, il fut sacré évêque de Mélitopolis *in partibus*, et vicaire apostolique de la Colombie Britannique le 9 octobre 1864, à Victoria, C. B., par Mgr l'Archevêque d'Oregon City.

ORDINATIONS

La première ordination qui ait eu lieu à l'Eglise de l'Immaculée Conception a été faite dimanche par S. G. Mgr Faraud, assisté du Rév. Père Lory, S.J., et de M. l'abbé Lavallée, curé de Saint-Vincent de Paul de Montréal, M. l'abbé Messier, curé de la cathédrale agissant comme notaire et M. l'abbé Cherrier, curé de l'Immaculée Conception, comme archidiacre. M. l'abbé Rocan était cérémoniaire.

M. l'abbé O. Bourdeau, cousin de M. le curé Cherrier, recevait l'ordre sacré de la prêtrise, et M. l'abbé Aylward était ordonné sous-diacre.

Etaient présents à l'imposante cérémonie : le Rév. Père Maisonneuve, O.M.I., M. l'abbé Daignault, curé de Sainte-Julie, Qué., M. l'abbé René, de l'archevêché, etc.

Le Rév. Père Drummond, S.J., donna le sermon de circonstance ; c'est dire que c'était quelque chose de senti et de très approprié. Nous l'avons entendu le jour de la Pentecôte à la cathédrale.

Les vêpres furent chantés par le nouveau prêtre, et il célébra sa première messe lundi à l'Immaculée Conception.

Choses et Autres

—Samedi 31 mai dans la Basilique de N ' de Québec, Son Em. le Card. Taschereau a fait les ordinations suivantes :

Ont été ordonnés prêtres MM. L. Dion, Jos. Honoré Hudon, Cléophas Simard, Arsène Hudon, Magloire Destroismaisons, Philéas Roy, Gus. Rémillard, Amédée Gosselin, Jos. Jobin, Alfred Morissette, François Pelletier, Sauveur Turcotte, Adélard Gagnon Emile Côté, Omer Cloutier, tous du diocèse de Québec.

—Il parait que le prince de Galles montera sur le trône d'Angleterre sous le nom d'Edouard VII, et non d'Albert-Edouard, comme l'aurait désirer la reine Victoria.

La reine s'est rendue au désir unanime de ses sujets, de voir porter par un autre souverain britannique le nom d'un de ses plus grands rois.

—L'on a présenté au Sénat de Washington un projet de loi suivant lequel le gouvernement serait autorisé à faire des prêts hypothécaires sur les propriétés rurales jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur imposée.

A cet effet, il serait fait une émission de cent millions de dollars en billets ayant cours forcé.

Cette proposition vient à la suite d'une demande faite par l'alliance des fermiers du comté de Milan, (Texas) à l'effet que le gouvernement fédéral établisse des entrepôts de produits agricoles où les cultivateurs déposeraient tout ou partie de leurs récoltes contre des avances équivalant à 80 0/0 de leur valeur.

—Le *Citizen* nous dit que M. Blake reprendra, à la prochaine session, le poste de chef du parti libéral.

—Par décision de Monseigneur l'Archevèque de Montréal, ont été nommés :

M. J. T. Gaudet, curé de l'Epiphanie.

M. A Meunier, vicaire de Sainte-Philomène.

M. A. J. Désautels, vicaire à Saint-Rémi.

M. U. Geoffron, vicaire à Saint-Vincent de Paul, Laval.

—Le *Petit Journal* de Paris prétend qu'il faudrait 900 millions de francs pour terminer le canal de Panama.

—On mande de Saint-Pétersbourg que depuis que l'Allemage n'est plus gouvernée par Bismarck, il s'est produit une modification sensible dans l'attitude de certains journaux russes envers les hommes politiques allemands. Tant que Bismarck est resté le maître incontesté de l'Allemagne, il ne se trouvait en Russie que le *Grajdanine*, le journal conservateur, pour exprimer le regret de voir si peu de cordialité régner entre l'Allemagne et la Russie. Depuis que l'empereur Guillaume a montré tant de zèle pour les réformes sociales, le *Grajdanine* a changé de ton ; il signale en Guillaume II le plus dangereux de tous les anarchistes.

Le *Grajdanine* trace le tableau suivant du règne de Guillaume II :

" La révolution fortifiée chaque jour par les encouragements éloquents que l'empereur prodigue aux ouvriers, conflits incessants avec l'armée, paralysie de la production, mort et blessures des victimes de ces conflits, nécessité de consacrer l'activité politique à la lutte contre les nouveaux courants, produits artificiellement par une politique socialiste hâtive, tels sont les fruits des réserves du jeune empereur dans le domaine de l'économie sociale ?"

S'il est vrai que ce journal reflète l'opinion de la noblesse russe, nous sommes renseignés sur ce qu'on pense du jeune empereur dans les hautes sphères de la société moscovite.

—A Toronto, le 30 dernier, malgré la pluie, le duc de Connaught et so suite, accompagnés du comité local de réception, ont pu visiter les divers endroits intéressants de cette ville. Ils ont fait une promenade en voiture dans plusieurs des rues de la ville et ont reçu une démonstration cordiale de la population sur tout le parcours de la route. Leurs Altesses Royales ont visité Osgoode Hall et l'Hôpital Général où une réception leur a été faite. Ensuite les nobles étrangers sont allés visiter les ruines de l'université de Toronto, puis ils sont revenus prendre un lunch à l'hôtel.

Cette après-midi, le prince et sa suite se sont rendus au pavillon où des adresses dont une de la ligue de la fédération impériale, leur ont été présentées

Si la pluie cesse, leurs Altesses visiteront les diverses maisons du club de yacht et passeront en revue ce soir les divers régiments de cette ville.

Le prince a produit une splendide impression sur la population.

—Un grand nombre de communications téléphoniques à longues distances ont été établies dans ces derniers temps au nord de l'Europe. En ce moment on place des fils téléphoniques à Reykiavik, en Islande, au nord du soixante-quatrième degré de latitude nord. Il existe une communication téléphonique sur le chemin de fer, entre Boden et Lulca, en Suède, au delà du soixante sixième degré nord.

Le téléphone établi à Gellivara, dans la Laponie suédoise, se trouve dans le cercle arctique et, par conséquent, au-dessus du 77ème degré nord.

Il en existe en Norvège qui se rapprochent plus encore de la région des glaces éternelles. C'est ainsi qu'on a trouvé à Hammerfest, bien près du 70ème degré, un réseau complet de communications téléphoniques.

—M. Herman Hickedstrem, sous-secrétaire d'Etat et membre de la commission de statistique de Minnesota (Eta's-Unis,) vient de recevoir un télégramme de Stockholm, l'invitant à venir en Suède, pour y recueillir un héritage de 300,000 livres sterling, soit en monnaie française 7,500,000 francs ! Une fortune inespérée qui vous vient de l'autre continent, c'était jusqu'ici une chance réservée aux Européens. Encore un progrès accompli par la jeune Amérique !

LA QUESTION DES ECOLES DE MANITOBA.

Mémoire présenté aux autorités fédérales.

A Son Excellence le Gouverneur-Général du Canada en Conseil.

La pétition des soussignés, obéissants sujets de Sa Très Gracieuse Majesté et membres de l'Assemblée Législative de la province du Manitoba,

Expose très-humblement :

La septième législature de la province du Manitoba, à sa troisième session commencée le treizième jour de janvier A.D. 1890, et prorogée le trente-unième jour de mars de la même année, a adopté (entre autres) deux actes intitulés respectivement : " Acte concernant le Département de l'Instruction Publique," dont copie se trouve à l'annexe " A " de la présente pétition et " Acte concernant les Ecoles Publiques " dont copie se trouve à l'annexe " B " également ci-joint ;

Bien que l'acte intitulé : " Acte concernant le Département de l'Instruction Publique " ait été adopté par la législature ainsi que mentionné plus haut, aucun des députés (de la foi soit catholique romaine soit protestante) de la loyale opposition de Sa Majesté dans la dite législature, ne l'a approuvé mais au contraire, comme l'indique l'extrait des Journaux de la Chambre contenu dans l'annexe " C " ci-joint, tous les députés de la loyale opposition de Sa Majesté dans la dite Assemblée Législative, à l'exception de M. Lagimodière-catholique romain et député de LaVérandrye, qui ne pouvait remplir ses fonctions parlementaires par suite de maladie grave dans sa famille, l'ont désapprouvé ;—et bien que l'acte intitulé : " Acte concernant les Ecoles Publiques " ait été adopté par la Législature ainsi que mentionné plus haut, aucun des députés (de la foi soit catholique romaine soit protestante) de la loyale opposition de Sa Majesté dans la dite Assemblée Législative ne l'a approuvé, mais au contraire tous les députés de la dite loyale opposition l'ont désapprouvé comme l'indique également l'extrait des Journaux de la Chambre contenu à l'annexe " C " ci-joint ;

Les dits actes constituent une violation des convictions religieuses concernant l'instruction publique des sujets catholiques romains de Sa Majesté dans la province du Manitoba ;

Les dits actes violent également les droits sacrés et constants relatifs à l'instruction publique des dits sujets catholiques romains de Sa Majesté ;

De plus, ainsi que le mentionne plus amplement l'annexe " D " ci-joint, les dits actes sont *ultra vires* et ont été adoptés au mépris du parlement impérial qui a passé " l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867," et " l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1871."

C'est pourquoi vos pétitionnaires prient humblement Votre Excellence de vouloir bien prendre telle mesure et accorder tel redressement et remède que Votre Excellence pourrez trouver raisonnables et justes.

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

(Signé), JAMES E. P. PRENDERGAST, M. P. P. pour Woodlands ;
THOMAS GELLEY, M. P. P. pour Cartier ;
WM LAGIMODIÈRE, M. P. P. pour LaVérandrye ;
R. G. O'MALLEY, M. P. P. pour Lorne ;
MARTIN JÉROME, M. P. P. pour Carillon ;
ERNEST J. WOOD, M. P. P. pour Cypress ;
ROGER MARION, M. P. P. pour Saint-Boniface ;
A. F. MARTIN, M. P. P. pour Morris.

Les soussignés, membres du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, respectivement, approuvent entièrement la présente pétition et joignent leurs prières instantes à celles des pétitionnaires.

Ottawa, 26 avril 1890.

M. A. GIRARD, Sénateur ;
A. A. C. LARIVIÈRE, M. P. pour Provencher.

ANNEXE " A."

ACTE CONCERNANT LE DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ANNEXE " B."

ACTE CONCERNANT LES ÉCOLES PUBLIQUES.

ANNEXE " C."

No. 26.

PROCÈS-VERBAUX
DE
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
DU
MANITOBA.

WINNIPEG, MERCREDI, 5 MARS 1890.

Séance de 7.30 heures p.m.

A l'ordre du jour pour que la Chambre reprenne le débat ajourné sur la motion proposée mardi dernier,—que le bill (No. 12) concernant le Département de l'Instruction Publique soit maintenant lu pour la deuxième fois ;

Et la question étant de nouveau proposée, la Chambre reprend le débat ajourné.

....

La question étant alors mise sur la motion principale, et les noms étant appelés, la Chambre se divise comme suit :

POUR :
Messieurs

Campbell (Souris),	McKenzie,
Campbell (Winnipeg-Sud),	McLean,
Colcleugh,	McMillan,
Crawford,	Martin (Portage-la-Prairie),
Dickson,	Mickle,
Fisher,	Morton,
Graham,	Sifton,
Greenway,	Smart,
Harrover,	Smith,
Hettle,	Thomson (Emerson),
Jackson,	Thomson (Norfolk),
Jones,	Winkler,
Lawrence,	Young.—26.

CONTRE :
Messieurs

Gelley,	Norquay,
Gillies,	O'Malley,
Jérôme,	Prendergast,
Marion,	Roblin,
Martin (Morris.)	Wood.—10.

La question est donc résolue affirmativement.

MARDI, 18 MARS 1890.

Séance de 7.30 heures p.m.

L'honorable M. Martin propose, appuyé par l'honorable M. Greenway,

Et la motion étant proposée que les règlements de la Chambre soient suspendus et que le bill (No. 13) concernant les Ecoles Publiques soit lu pour la troisième fois.

Et un débat s'ensuivant.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit mercredi matin.

MERCREDI, 19 MARS 1890.

....

La question étant alors mise sur la motion principale et les noms étant appelés, la Chambre se divise comme suit :

POUR :
Messieurs

Campbell (Souris),	McLean,
Campbell (Winnipeg-Sud),	McMillan,
Colcleugh,	Martin (Portage-la-Prairie),
Crawford,	Mickle,
Dickson,	Graham,
Morton,	Sifton,
Greenway,	Smart,
Harrower,	Smith,
Hettle,	Thomson (Emerson),
Jackson,	Thomson (Norfolk),
Jones,	Winkler,
Lawrence,	Young.—24.

CONTRE :
Messieurs

Gelley,	Norquay,
Gillies,	O'Malley,
Jérôme,	Prendergast,
Lagimodière,	Roblin,
Marion,	Wood.—11.
Martin, (Morris),	

La question est donc résolue affirmativement.

(*A continuer.*)

VISITEURS DISTINGUES

Vendredi dernier sont arrivés à Saint-Boniface plusieurs prêtres et laïques de la province de Québec. Ces excursionnistes viennent visiter Manitoba, surtout les centres Français. Nous ne doutons pas que ce voyage ne soit profitable à nous surtout.

Nous avons eu l'occasion de rencontrer quelques visiteurs entre autres M. le notaire Girouard de Saint-Bénoit, P.Q., et tous sont enchantés de leur voyage.

Voici les noms de ces visiteurs :

M. Primeau, curé de Boucherville ; M. Lavallée, curé de Saint-Vincent de Paul de Montréal ; M. Lonergan, curé de Sainte-Brigitte de Montréal ; M. Z Allard, curé de Saint-Antoine, M. l'abbé T. Allard, chapelain de la Miséricorde à Ottawa, tous deux frères du Grand Vicaire Allard de Saint-Boniface ; M. Chartier, procureur du Collège Saint-Hyacinthe ; M. Daignault, curé de Sainte-Julie ; M. l'abbé Desnoyers, de Saint-Hyacinthe. Deux autres frères du Rév. Père Allard, l'un marchand, l'autre notaire, M. Girouard, N. P. à Saint-Benoit.

Ils visitent actuellement Manitoba; quelques-uns se rendront dans les Territoires du Nord-Ouest.

UNION METISSE ST-JOSEPH

A une assemblée de l'Union tenue lundi soir, il a été décidé de célébrer la fête le 8 juillet prochain. L'on a élu un comité de régie qui se réunira le 15 courant afin de fixer le programme de la fête et autres détails, entr'autres celle de l'assistance en corps à la célébration de la Saint-Jean-Baptiste.

M. Joseph St. Germain, sr., appuyé de M. André Naud, a proposé et il a été résolu à l'unanimité :

Que l'Union Métisse St-Joseph accepte avec grand plaisir l'invitation de l'Association St.-Jean-Baptiste de Saint-Boniface, d'assister en corps à la célébration du 24 juin prochain.

Différentes autres questions ont été discutées et l'assemblée s'est ajournée.

PERSONNEL

MM. Louis et René Henry, frères de M. Gabriel Henry, de cette ville, sont arrivés hier matin, de Paris France.

Après une absence d'environ deux ans, notre ami, M. Albert Bétournay, inspecteur des écoles sauvages catholiques de Manitoba et du Nord Ouest, est en cette ville depuis lundi. Il doit partir demain en tournée d'inspection dans les différentes réserves sauvages de Manitoba. A son retour, il passera encore quelques jours parmi nous.

M. Napoléon Gaudet est parti vendredi pour Saint-Jean-Baptiste où il est devenu le propriétaire du seul hôtel de l'endroit.

Melle Germain, fille de M. N. Germain, marchand, de cette ville, est partie ce matin pour la province de Québec, *viâ* Etats-Unis.

Chronique Locale.

—La cour d'appel rendra les jugements du dernier terme samedi.

—C'est aujourd'hui que la cause de Shaw vs. Lamarche doit être entendue en cour.

—La police doit se mettre en frais de faire nettoyer les cours. Avis à ceux qui sont en défaut.

—Demain, vendredi et samedi il y aura salut et bénédiction du T. S. Sacrement à la cathédrale.

—Plusieurs colons du Dakota ont traversé la frontière ces jours derniers pour venir s'établir dans la province.

—Pendant l'octave de la Fête-Dieu, c'est-à-dire à partir de demain, la messe sera célébrée devant le Saint-Sacrement exposé.

—Les taxes des chiens deviennent payables le 1er juin. M. Joyal sera à son bureau tous les avant-midi pour la perception de ces taxes.

—Il y aura demain à l'Albert Hall, assemblée de l'Université pour considérer le résultat des derniers examens. La collation des degrés aura lieu vendredi après-midi.

—La procession de la Fête-Dieu aura lieu dimanche, si le temps le permet.

M. le curé devra annoncer demain soir quel en sera le parcours.

—Chez M. F. E. Verge, les parents qui ont des enfants qui se préparent à leur première communion, trouveront tous les articles nécessaires, en vêtements, lingerie, coiffures, chaussures, etc., et à prix réduits.

—Le gardien d'enclos fait savoir que des plaintes ont été faites contre certains résidents de la ville qui laissent errer leurs chevaux. Il se trouvera dans l'obligation de les mener à l'enclos.

—Les exercices du mois de Marie qui vient d'expirer ont été très bien suivis. Les instructions pratiques et intéressantes des prédicateurs n'a pas peu contribuer à soutenir la piété des fidèles envers la Sainte-Vierge.

—La Cie du Pacifique vient de faire paraître une carte superbe qui donne une idée parfaitement exacte de notre grande voie transcontinentale et des lignes qui s'y raccordent. Nos remerciements pour l'envoi d'une copie.

—L'assemblée mensuelle des Dames de la Société de Secours de l'Hôpital et de l'Orphelinat de Saint-Boniface, aura lieu vendredi, le 6 courant, à 4 heures de l'après-midi, au presbytère des Révérends Pères de l'Eglise Sainte-Marie, Winnipeg.

—Perdu :—Ce matin, entre huit et neuf heures, un portefeuille contenant un montant assez considérable d'argent et certains papiers de valeur.

Une récompense libérale sera donnée à qui le remettra à M. Cyprien Lamoureux, de Saint-Pierre, Rivière-aux-Rats, ou au propriétaire de l'hôtel *Grand Central*, M. Sylvain, ou à ce bureau.

—Notre char de sucre est arrivé ; aussi un lot d'effets pour pique-nique, excursion ou tout autre voyage. Nous avons aussi reçu 3 quarts de sirop d'érable, ainsi que 3 caisses de sucre du pays, venant directement de Québec, la commande ayant été donnée au frère de M. Lemieux. Ce sucre a été fait par les MM. Dumas, de Saint-Henri de Lévis.

Anderson & Lemieux,
245, rue Principale.

—M. Théo. Bertrand vient d'ouvrir en cette ville, Avenue Provencher, un bureau d'agence générale. Il a l'intention de s'occuper spécialement d'assurance sur la vie et contre le feu, de transaction d'immeubles, de prêts sur hypothèques, de collections et de rédaction d'actes de toute espèce. Il invite surtout à lui rendre visite les cultivateurs qui auraient besoin d'emprunter de l'argent.

—Chez M. F. E. Verge, les parents qui ont des enfants qui se préparent à leur première communion, trouveront tous les articles nécessaires, en vêtements, lingerie, coiffures, chaussures, etc., et à prix réduits.

—On gagne de l'argent à lire. Les temps sont durs. La farine est chère, por conséquent, il est à l'avantage de chacun de savoir où acheter à bon marché. Nous ne gardons que la farine de premiers moulins : Patent Process, $3.00 ; Strong Baker, $2.75 ; Medium Baker, $2.20 ; XXXX, $1.50 ; Superfine, $1 35. Ces prix, bien entendu, sont pour argent comptant et marchandises prises au magasin.

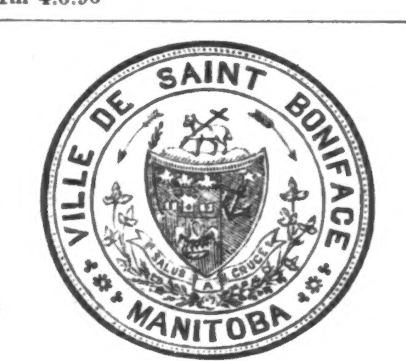
Anderson & Lemieux,
245 rue Principale.

NAISSANCES

Ranger—En cette paroisse, le 21 mai dernier, Madame Joseph Ranger, une fille.

Leclair—En cette paroisse, le 27 mai dernier, Madame Edouard Leclair, une fille.

Cazes—En cette ville, le 28 mai dernier, Madame Charles Cazes, une fille.



Ville de St. Boniface.

AVIS

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

1 Que le rôle d'évaluation de 1890 pour la ville de Saint-Boniface est fait.

2· Que le public pourra examiner le dit rôle au bureau du soussigné.

3. Que le conseil siègera en cour de révision le 14 juillet, dans la salle du conseil, à 7.30 p.m. pour recevoir toutes plaintes contre le dit rôle.

Donné à Saint-Boniface en mon bureau, ce 31ème jour de mai A.D. 1890.

P. F. SOUCY,
Greffier.

3i 4.6.90

AGRICULTURE

QU'EST-CE QUI PAYE ?

" Cultiver le grain ne paye pas, l'avoine se vend 35 cents le minot ; récolter le foin ne paye plus, il se vend $8 la tonne.—" Qu'est-ce qui paye alors ? disait un cultivateur découragé par les mauvaises années." — " Faites du beurre, du fromage, de la viande, de la laine, des chevaux, lui répondait un autre cultivateur."

Lequel de ces deux cultivateurs a raison ? Le dernier évidemment ; car on n'a jamais vu un cultivateur s'appauvrir en élevant du bétail, pourvu qu'il le fasse avec intelligence, même quand le grain et le foin se vendent un bon prix, et que le beurre, le fromage, la viande, etc., sont à des prix médiocres. Pourquoi ? Parce que le cultivateur qui vend son grain ou son foin vend en même temps la fertilité de sa terre, tandis que celui qui élève du bétail fait d'une pierre deux coups : il vend ses effets à des prix raisonnables, et il vend d'année en année sa terre plus fertile par les engrais qu'il retire de son bétail ; il accumule un trésor, un capital qui lui rendra plus tard de forts intérêts.

C'est donc entendu, c'est l'élevage des animaux qui paye le mieux sur une ferme. Alors, amis cultivateurs, dans la liste des animaux que vous voulez élever sur votre ferme, n'oubliez pas le mouton ; sachez qu'il se contente de peu, vous donne une riche toison, une viande très délicate et très nourrissante, et un riche fumier.

A PROPOS DE VOLAILLES

Je demandais l'autre jour à un éleveur de volailles qui voit rarement la maladie se déclarer dans sa basse-cour, comment il faisait pour tenir ainsi ses volailles toujours en bonne santé.

" J'ai, me dit il, un remède infaillible, surtout très prompt, je vous le conseille vous vous en trouverez bien. Dès que vous vous apercevrez qu'un de vos poulets ou une autre volaille est sérieusement malade, prenez-la, mettez-lui la tête sur un billot et coupez-lui le cou. C'est mon remède, c'est ce qu'il y a de mieux à faire dans ces cas, en agissant ainsi vous exemptez souvent des épidémies dans votre troupeau, vous vous évitez le trouble de donner une foule de remèdes à un sujet malade pour avoir le déplaisir de le voir mourir le plus souvent au bout de quelques jours."

Ma foi, je crois que mon éleveur de poules a raison, et qu'il conseille là un remède sûr et surtout énergique.

Combien de fois durant l'année faut-il blanchir avec de la chaux le poulailler ? Autant de fois que vos loisirs le permettent. La chaux est un désinfectant par excellence, elle a aussi la propriété de faire disparaître du poulailler la grande quantité de vermine qui s'y accumule ordinairement, surtout pendant les chaleurs de l'été.

UNE TRÈS GRAVE QUESTION

Quelle est la plus grave question qui agite le monde de nos jours ? me demandait gravement l'autre soir un de mes amis.—Oh ! c'est bien vague, lui répondis-je, ce que tu me demandes, il y en a une foule de grandes questions; questions politiques, questions pécunières, questions religieuses, etc., etc., explique-toi plus clairement.—Eh bien ! quelle est l'affaire la plus importante que l'homme ait sur la terre, puisqu'il faut en venir a l'A B C, affaire matérielle bien entendu ?—Je ne suis pas plus avancé, il y en a tant d'affaires importantes.—C'est d'avoir du pain, c'est de manger, me répondit-il.—Cela je le savais, il n'y avait pas besoin de tant de grands mots pour arriver à une affaire aussi simple.—Pas si simple que tu crois ; car il y a beaucoup de malheureux qui travaillent toute leur vie et ne parviennent pas à résoudre cette question, c'est-à-dire qui n'arrivent pas à manger à leur faim. C'est triste, mais c'est la vérité. Quand je pense à cela, je trouve que le plus heureux des hommes est le cultivateur ; car c'est lui qui produit le pain qui nourrit le monde et naturellement, il peut se servir avant de servir les autres.

C'est vrai, lui répondie-je, et dire cependant qu'il y a tant de cultivateurs qui rougissent de leur état, qui en sortent même pour aller dans les villes ou ailleurs travailler bien fort, vivre misérablement, et bien souvent endurer toutes sortes de privations.

CE QUE LE CULTIVATEUR DOIT SAVOIR

Le cultivateur doit, comme l'homme d'affaires, savoir ce qu'il fait ; il doit avoir des idées fixes sur ce qu'il doit accomplir—de fait, il doit faire ses calculs et tirer ses plans d'avance.

Il doit connaître son sol, celui de chaque pièce de terre de sa ferme, non-seulement le dessus, mais encore le sous sol.

Il doit de plus connaitre qu'elle espèce de grains et d'herbes qui conviennent le mieux à telle ou telle pièce.

Il doit savoir, dans quelle condition doivent être ses terrains ; le meilleur temps de les travailler, et s'ils ont besoin de labours d'été.

Il doit encore savoir dans quelle condition le terrain doit être labouré, pour qu'il ne soit ni trop mouillé ni trop sec.

Il doit savoir qu'il y a des grains qui demandent à être semés plus à bonne heure que d'autres, et savoir quels sont ces grains.

Il doit savoir comment les semer.

Il doit savoir que, tant qu'à se faire aider, il est plus profitable de se servir de machines à faucher, moissonner, battre, etc., que de se servir de bras.

Il doit savoir tout ce qui a rapport aux animaux et aux fumiers, la culture des arbres et des petits fruits, et beaucoup d'autres choses encore ; en un mot, pour réussir il doit savoir tout ce que les cultivateurs d'expérience savent. Après cela, il ne travaillera plus à peu près machinalement et en aveugle, et il ne courra plus les risques de la routine.

COMMERCE.

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg

Marché de la maison.

	$ cts.		$ cts.
Bœuf, rôti, par lb	0 10	à	0 15
Bifteck, "	0 10	à	0 12
Bœuf salé, "	0 06	à	0 08
Bœuf, bouilli, "	0 06	à	0 08
Bœuf, par quartier	5 00	à	6 00
Bœuf, vivant, par 100 lbs	3 00	à	3 50
Veau, rôti, par lb	0 10	à	0 15
Veau, côtelettes, par lb	0 12	à	0 15
Porc frais, "	0 10	à	0 15
Porc, par 100 lbs	7 00	à	7 50
Mouton, rôti, par lbs	0 10	à	0 15
Gigot de mouton, par lb	0 12	à	0 15
Côtelettes de mouton, par lb	0 15	à	0 15
Agneau du printemps, p. qr	0 75	à	1 00
Jambon, par lb	0 15	à	0 00
Lard "	0 10	à	0 12
Saindoux "	0 10	à	0 12
Saucisse "	0 12½	à	0 10
Saucisson de Bologne, par lb	0 12	à	0 15
Foie, par lb	0 04	à	0 05
Rognon, par lb	0 13	à	0 15
Tête en fromage, par lb	0 10	à	0 10
Cœur "	0 10	à	0 10
Langue "	0 10	à	0 15
Poulets vivants (par coup) lb.	0 30	à	0 35
Poules " "	0 65	à	0 70
Œufs, par douz	0 25	à	0 30
Beurre, par lb	0 20	à	0 25

LÉGUMES.

Patates, par minot	0 80	à	0 90
Tomates, par lb	0 00	à	0 00
Choux, par 100	8 00	à	10 00
Oignons, par minot	1 50	à	2 00

BOIS ET CHARBON.

Tremble	3 00	à	3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	5 00	à	5 50
Perches de tremble	3 00	à	3 50
Charbon dur	9 50	à	10 00
Charbon mou	6 00	à	6 50

FOIN.

Foin de prairie	10 00	à	12 00
Foin pressé, par tonne	12 00	à	0 00

GRAINS.

Blé dur No. 1, par minot	0 70	à	0 75
Avoine, par minot	0 50	à	0 55
Orge "	0 60	à	0 65

FARINE.

Farine par 100 lbs XXX	1 20
" " XXXX	1 40
" " Strong Baker	2 40
" " Roller Process	2 75

BOIS DE CONSTRUCTION.

1ère planches communes, blanchies.	22 00
2ème " "	18 00
1ère " brutes	20 00
2ème " "	18 00
Doublage brut	16 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds et au-dessous	20 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds, pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Lambourdes et soliveaux, 16 pieds et au-dessous	20 00
Lambourdes et soliveaux, au-dessus de 16 pieds pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Clôture	20 00
Tringles 2 et 3 pouces	23 00
Planches, de toute largeur, qualité A.	45 00
" " " B.	40 00
" " " C.	35 00
" " " D.	30 00
1er bois sain, 1, 1¼, 1½ et 2 pouces	55 00
2ème " " "	40 00
Pin 1ère qualité pour planchers, lambris et plafonds	35 00
Pin 2ème " "	32 00
Pin 3ème " "	29 00

Marche du Cultivateur.

Beurre, frais, la lb	0 18	à	0 25
Beurre, salé, la lb	0 15	à	0 18
Œufs frais, la doz	0 25	à	0 30
Œufs en boîtes, la doz	0 18	à	0 20
Patates, le minot	0 70	à	0 75
Navets, le minot	0 00	à	1 50
Carrottes, le minot	0 00	à	1 50
Panais, le minot	0 00	à	1 25
Betterave, le minot	0 00	à	1 25
Oignons, le minot	1 50	à	1 80
Choux, par 100	4 00	à	15 00
Oie, par lb	0 12	à	0 13
Canards, par lb	0 10	à	0 12
Dindes, par lb	0 12	à	0 12½
Poulets, par lb	0 08	à	0 00
Bois, épinette, la corde	5 00	à	5 50
" tremble	3 00	à	3 50
" perches de tremble	3 00	à	4 00
Foin, la tonne	9 00	à	10 00
Paille, la tonne	5 00	à	0 00
Bœuf, par lb, par quartier	0 03	à	0 04
Bœuf vif, par lb	0 00	à	0 02½
Porc, abattu, par lb	0 05½	à	0 06½
Cochons, vif, par lb	0 03	à	0 04
Mouton, vif, par lb	0 00	à	0 17
Veau, abattu, par lb	0 04	à	0 05
Veau, vif, par lb	0 00	à	0 04
Blé, le minot	0 70	à	0 75
Avoine, le minot	0 40	à	0 45
Orge, le minot	0 55	à	0 60